

Du : Service communication de la Communauté de Communes du Clermontais

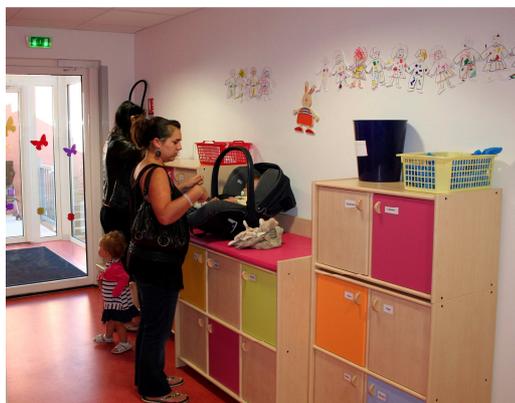
Pour : Information et diffusion

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'actualité du service « petite enfance » de la Communauté de Communes du Clermontais

Soucieuse de répondre aux évolutions constantes de la société et aux besoins des familles, la Communauté de Communes du Clermontais propose différents modes d'accueil pour les enfants de 10 semaines à 4 ans : assistante maternelle agréée indépendante, établissement multi accueil collectif, service d'accueil régulier familial, centre de loisirs, accueil périscolaire.

Ces différents modes d'accueil, répartis de façon équitable sur l'ensemble du territoire intercommunal, ont chacun leurs spécificités et leurs atouts.



L'objectif des élus de la Communauté de Communes du Clermontais est le bien être des enfants, mais aussi le soutien et l'accompagnement des parents et des professionnels de la petite enfance.

La qualité du travail mené au sein du service « Petite Enfance », fait qu'à ce jour, la Communauté de Communes du Clermontais est en mesure d'offrir un mode d'accueil aux parents résidant sur le Clermontais.

Le service « Petite Enfance » de la Communauté de Communes du Clermontais est composé de trois entités :

- le service d'accueil régulier familial
- le multi – accueil collectif,
- le RAM.

1/ Le Service d'Accueil Régulier Familial (SARF)

Le Service d'Accueil Régulier Familial a été transféré en février 2007 de la Mairie de Clermont l'Hérault à la Communauté des Communes du Clermontais. L'agrément global de ce service délivré par le service de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général est de 22 places. Les assistantes maternelles, salariées de la Communauté de Communes, sont réparties essentiellement sur Clermont l'Hérault, mais aussi à Nébian.

Ce service est ouvert de 7h15 à 19h15 du lundi au vendredi toute l'année exceptées 3 semaines l'été et 1 semaine en fin d'année. Les Assistantes Maternelles, agréées P.M.I., assurent l'accueil au quotidien des enfants de 10 semaines à 4 ans à leur domicile pendant le temps de travail des parents. Les enfants sont accueillis progressivement selon leurs aptitudes à la séparation.

Les assistantes maternelles du SARF sont encadrées par la Directrice du service « Petite Enfance » (Puéricultrice), ainsi qu'une Educatrice de Jeunes Enfants.

Par son encadrement et les activités proposées, le S.A.R.F. permet peu à peu à l'enfant de développer son autonomie dans le cadre sécurisant d'une vie familiale. Des temps de fête pour les enfants sont également organisés : Carnaval, fête de la Musique, Noël...

Dans un souci constant d'améliorer le service rendu, la Communauté de Communes du Clermontais a aménagé un espace spécifique, une salle d'activités, pour les assistantes maternelles dans ses locaux à l'espace Marcel VIDAL à Clermont l'Hérault. Les assistantes maternelles peuvent s'y retrouver afin de pratiquer avec les enfants qu'elles accueillent à leur domicile des activités ludiques ou pour récupérer du matériel pédagogique mis à leur disposition afin de varier les activités réalisées au domicile.

Des ateliers d'éveil sont également organisés par l'éducatrice Jeunes Enfants tous les 15 jours par petit groupe pour des activités spécifiques. Outre l'intérêt pédagogique de ces ateliers, les enfants apprennent peu à peu à se connaître et à vivre en groupe.

2/ Le multi-accueil collectif :

Les élus de la Communauté de Communes ont fait le choix de mailler le territoire de structures de type multi-accueil collectif, plus connus sous le nom de crèche collective. Ces établissements sont conçus pour recevoir collectivement, les enfants dès 10 semaines, jusqu'à leur entrée à l'école maternelle.

L'ouverture de ces établissements est subordonnée à un avis ou une autorisation de fonctionnement délivré par le Président du conseil général après avis des services de protection maternelle et infantile (Pmi). A la crèche La Farandole, située à Clermont l'Hérault, la prise en charge des enfants est assurée par une équipe pluridisciplinaire comprenant : un directeur et des professionnels (notamment des auxiliaires de puériculture, des éducateurs de jeunes enfants, des CAP petite enfance) directement impliqués dans la vie quotidienne de l'enfant (soins, repas, activités,

bien être), à raison d'une personne pour cinq enfants qui ne marchent pas et d'une pour huit enfants qui marchent. D'autres professionnels comme un psychologue, un intervenant musical et une bibliothécaire interviennent dans cette équipe.

Les locaux respectent les normes de sécurité exigées pour les établissements recevant du public et sont aménagés de façon à favoriser l'éveil des enfants.

Les enfants peuvent être accueillis de façon régulière et/ou occasionnelle. La Caisse d'Allocations Familiales et, le cas échéant, la caisse de Mutualité Sociale Agricole participent au financement des établissements d'accueil collectif en versant au gestionnaire, (la Communauté de Communes du Clermontais) une aide destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement.

En contrepartie de ce financement, la Communauté de Communes du Clermontais calcule la participation financière des parents à partir d'un barème tenant compte des ressources et de la composition de chaque famille. Ce barème (établi par la Caisse nationale des Allocations familiales) est le même sur l'ensemble du territoire métropolitain

La première crèche intercommunale, la Farandole à Clermont l'Hérault a ouvert ses portes en mai 2010. Un nouveau projet est en cours de réalisation sur la commune de Canet. Son ouverture est prévue fin 2011. Une troisième crèche verra le jour à moyen terme sur la commune de Paulhan.

A noter que la Communauté de Communes du Clermontais participe financièrement au frais de fonctionnement de la crèche « A petits pas » gérée par la Mutualité Françaises Hérault, et située sur la commune d'Aspiran.

Actuellement le nombre de places en crèche disponible sur le Clermontais est de 35 pour La Farandole (40 au 1^{er} janvier 2011), et 24 pour la crèche « A petits pas ». La crèche de Canet aura une capacité d'accueil de 24 enfants et celle de Paulhan d'une vingtaine.

3/ Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) :

La Communauté de Communes du Clermontais a ouvert son Relais d'Assistant Maternel en juin 2008. Le RAM est un service qui accompagne la relation parent / enfant / assistante maternelle. Il accompagne les parents et les futurs parents dans leurs recherches et démarches pour employer une assistante maternelle, les assistantes maternelles en tant que professionnelles et salariées, les enfants au cours d'ateliers.

On compte actuellement près de 130 assistantes maternelles sur le Clermontais réparties sur 14 communes, avec une capacité d'accueil d'environ 320 enfants.

- Les missions essentielles du RAM sont :

Auprès des assistants maternels :

- La gestion du fichier des places disponibles,
- L'information administrative sur le statut, l'agrément, les droits sociaux, le régime fiscal, la tarification, le contrat d'accueil, l'apport d'un soutien technique et de conseil,
- la professionnalisation par l'organisation régulière d'ateliers et de réunions à thèmes.

Auprès des parents :

- Le recensement et la gestion de leurs demandes,
- L'information sur les différents modes d'accueils et de la spécificité de l'accueil chez les assistants maternels employés par des particuliers, l'information administrative (droits et obligation des employeurs, aides de la CAF),
- L'apport d'un soutien technique dans l'élaboration du contrat et de la fiche de paie,
- L'aide au remplacement de l'assistant maternel indisponible (maladie, formation...)

Auprès des enfants :

- avec la découverte de nouveaux jeux et les premières expériences de socialisation par le biais d'ateliers d'éveil.

Le RAM joue également un rôle auprès des partenaires avec la création de passerelles entre les structures, les lieux d'accueil et d'animation de la petite enfance (structure multi accueil, médiathèque, ludothèque, CLSH), et en assurant les liaisons de coordination avec les professionnels du Conseil général et de la CAF. Le RAM informe également les personnes désireuses de devenir Assistant(e)s Maternel(le)s.

Toutes ces missions s'exercent à titre complémentaire avec le service PMI, la puéricultrice restant chargée du suivi de l'assistant maternel et des enfants accueillis.

4/ Les axes de travail du service « Petite Enfance »

Le service « Petite Enfance », outre l'accueil au quotidien des enfants, présente deux axes de travail :

- **Proposer des activités d'éveil variées aux enfants :**
 - Sur la structure collective de Clermont l'Hérault, il sera proposé cette année aux plus petits des ateliers de sensibilisation autour des 5 sens, pour les plus grands se sera autour des 4 éléments et ensemble des séances avec le cuisinier.
 - Au niveau du SARF, les ateliers et les sorties à l'extérieur (vendanges, bibliothèque, théâtre... seront développées.

- Pour le RAM, des ateliers itinérants avec des projets spécifiques comme les bébés lecteurs et des ateliers en maison de retraite pour favoriser « l'intergénérationnel » seront poursuivis.
- Développer un travail d'analyse de pratique et mise en place d'un programme de formation pour l'ensemble du service Petite Enfance et les personnes ou structures directement concernées (parents, associations locale...). Ces actions sont mises en place grâce à un travail mené avec un psychologue.
 - Journée des Assistantes Maternelles sur « Le Jeux c'est du sérieux » organisée le samedi 20 Novembre dernier.
 - Animation « Théâtre Forum », mardi 23 novembre. Cette rencontre, entre les parents et les professionnels de la Petite Enfance autour de l'accueil au quotidien des enfants a été organisée en partenariat avec le Conseil Intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) dans son axe de travail « soutien à la parentalité » et l'association Réseau Action Santé (RAS). A cette occasion des comédiens de l'association Etincelle ont joué des scénettes permettant à chacun de mieux se comprendre et de cheminer ensemble dans l'intérêt de l'enfant.

Les structures se préparent maintenant à fêter Noël et à accueillir le Père Noël.

Pour plus d'information :

Tel : 04 67 88 95 50

Service communication : Lysiane ESTRADA

Service Petite Enfance : Pascale CHANUT